

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 04 mai 2023 (20 heures 00)

Convocation et Affichage : 28 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, LERAUX Muriel, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LECONTE Marie-France, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra.
Absent(s) excusé(s) : 1 Mme FORNERET Sarah donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe
Absent(s) non excusé : 0
Secrétaire de séance : Monsieur Derouet Richard
Nombre de conseillers en exercice :
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

« Contrat de maintenance et d'assistance informatique »

A l'unanimité des membres cet ajout est accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des 5 janvier, 9 mars et 22 mars 2023
2. Convention FDGDON 2023, lutte contre les frelons asiatiques
3. Vote des tarifs de la vaisselle
4. Vote des subventions aux associations
5. Contrat de maintenance et d'assistance informatique
6. Adhésion à l'association des Gendarmes
7. Affaires diverses

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur DEROUET Richard est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a invité 3 membres du comité « Les Amis de la Gendarmerie » de Coutances pour une présentation de leurs activités ; en vue d'une possible adhésion pour l'année 2023.

Les comités sont au nombre de 3, sur Saint-Lô, Coutances et Avranches ; ils existent depuis 3 ans. Ils viennent en soutien aux Communautés de Brigades (COB) par le biais de différentes actions.

Les adhérents peuvent être des Élus, des gendarmes en retraite, des sociétés civiles... Pour devenir adhérent il faut se faire parrainer et être à jour de ses cotisations. 3 formules sont proposées : adhésion normale, simple ou devenir membre bienfaiteur.

Les actions du comité de Coutances :

- 2019 – création de dépliants à destination des séniors. Réédité en 2022
- 2021 – Achat de télémetres bluetooth pour les COB de Bréhal, Agon et Lessay.
- Fourniture de gilets jaunes pratiques (poches pour ustensiles divers) destinés aux gendarmes
- 2022 – fourniture de mini-projecteurs destinés aux pelotons de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG) – aide à la formation
- Projet 2023 – Création de fanions à utiliser lors des cérémonies.
- Actions de communication.

Le comité n'aborde pas le volet social. Il vient en appui pour apporter des améliorations.

Après avoir salué les membres du Comité, Monsieur le Maire reprend le fil du conseil et propose d'approuver les PV des derniers conseils municipaux point 1 de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 janvier 2023

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2023

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2023

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

2. CONVENTION FDGDON 2023, LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire fait le point sur la lutte de 2022. Le nombre de nids est en progression par rapport à 2021. 33 nids ont été déclarés. Le montant total des interventions s'élève à 1958.50 euros. Pour 3 nids inexistant mais déclarés, le déplacement a été facturé.

Il faut être plus vigilant pour l'année 2023 et plus rigoureux sur les enregistrements avec photos à l'appui.

La liste des professionnels, susceptibles d'intervenir, n'a pas évolué. La consigne donnée aux mairies est d'en choisir 3 pour des interventions toujours plus rapides.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention et à régler la participation 2023 au titre du volet « animation, coordination et suivi des actions et investissements » pour un montant de 26 €.

- **PRECISE** que considérant le coût relativement élevé de la destruction des nids, le prix de l'intervention étant en fonction de la hauteur du nid et de la nécessité ou non d'utiliser une

nacelle, décide de prendre à sa charge la totalité du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal

- **FAVORISE :**

M. Alain HERVY de Quettreville sur Sienne en 1^{er} choix
Normandie Nuisibles située à Saussey en 2^{ème} choix
Assistance Nuisibles située à Saint-Sauveur-Villages en 3^{ème} choix.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-01

3. RÉVISION DES TARIFS APPLICABLES A LA VAISSELLE ET ACCESSOIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire revient sur le tarif de 1 euro appliqué aujourd'hui quel que soit le type de vaisselle. Ce procédé n'étant pas judicieux, il faut revoir et attribuer à chaque ustensile un tarif plus juste.

Après lecture de la liste existante d'accessoires, il est décidé de supprimer les couteaux à steak, le moutardier, les torchons, la cafetière. Et, d'ajouter, les plats gastros, les pelles à tarte, l'allume gaz, le balai, la pelle, le seau + la toile.

Le prix de 1.06 est remplacé par 1.10 euros

Vaisselle ou accessoires	Type	Prix en euro
Assiettes	Plates	2.60
	Creuses	2.60
	Desserts	2.60
Couverts	Fourchettes	1.10
	Fourchettes à poisson	1.10
	Cuillères à potage	1.10
	Cuillères à café	1.10
	Couteaux	1.10
	Couteaux à poisson	1.10
	Louches	5.00
	Pelles à tarte	5.00
	Accessoires	Plats « plats »
Plats creux		5.60
Plats gastro		20.00
Saladiers en verre		5.60
Saladiers en inox		5.60
Carafes en verre		5.60
Pots à café en inox		5.60
Tasses à café	2.70	

	Sous-tasses	2.70
	Corbeilles à pain	5.60
	Plateaux	2.50
Verrerie	Flûte à champagne longues	2.10
	Flûte à champagne plates	2.10
	Ballon 19 cl	2.10
	Ballon 15 cl	2.10
Equipement divers	Balai	20.00
	Pelle	10.00
	Seau + toile	150.00 sur facture
	L'allume gaz	10.00

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal valide la liste établie et vote les prix proposés

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-02

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire revient sur chaque dossier déposé et annonce le montant de subvention demandé.

- l'association Saint-Jouvin demande 200 euros pour son fonctionnement. Elle ne conduit plus d'actions du type arbre de Noël, vide grenier...

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, en section fonctionnement

Madame Lydie Jouanne, Présidente de l'association de prend pas part au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-03

- L'association des Anciens Combattants voit son nombre d'adhérents diminué. Ses actions portent sur l'achat de gerbes, de médailles, de décoration et de plaques commémoratives. L'exercice 2022 présente un déficit de 482.78 euros.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 200 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, en section fonctionnement

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-04

- L'Amicale des chasseurs et propriétaires de Bricqueville la Blouette demande 250 euros. L'exercice 2022 présente un déficit de 169.19 euros. Pour 2023, l'Amicale veut demander deux bracelets supplémentaires pour mieux gérer les chevreuils actuellement en surpopulation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 250 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, en section fonctionnement

Monsieur Antoine FANFANI, membre de l'Amicale ne prend pas part au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-05

- L'Association « Bouge ta Blouette » demande 200 euros pour son fonctionnement et 700 euros pour l'organisation de Noël. En 2022, la somme globale de 700 euros a été attribuée. Il s'avère, qu'après recherche, le coût d'achat d'un spectacle pour les enfants avoisine les 1000 euros. L'association ne reçoit plus d'aide de l'association Saint-Jouvin. Pour tenter de faire baisser les coûts, il est suggéré à l'association de se regrouper avec les autres écoles du RPI et ainsi, partager les frais.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde, à l'association, la somme de 900 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, en section fonctionnement

Mr Couillard, Mr Chatellier, Mr Fanfani, Mme Malerba, et Mme Ybert ne prennent pas part au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-06

5. CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de renouveler le contrat de maintenance informatique pour l'année 2023 afin d'effectuer les mises à jour nécessaires, d'intervenir à distance, hors horaires de présence et, de maintenir le parc informatique en bon état de fonctionnement.

La facture établie par le prestataire s'élève à 864 euros TTC pour la maintenance des 2 postes de la Mairie

Après avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil donne son accord au renouvellement du contrat pour l'année 2023.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2023/05/04-07

6. ADHÉSION AU COMITÉ « LES AMIS DES GENDARMES »

Rapporteur Rodolphe JARDIN

Le Maire souhaite revenir sur la présentation des membres du comité « Les Amis de la Gendarmerie » et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent des compléments d'information. Il propose de voter l'adhésion à ce comité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adhérer au comité et de devenir membre bienfaiteur pour la somme de 100 euros.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/05/04-08

Affaires diverses

a. Élections sénatoriales : elles sont prévues le dimanche 24 septembre 2023. Les conseillers municipaux doivent se réunir, en amont, impérativement le vendredi 09 juin 2023 entre 18 h 00 et 20 h 00 pour désigner leurs délégués et suppléants. D'autres informations sur le déroulé nous parviendront bientôt. Il est décidé de se réunir à 19 heures, le vendredi 09 juin 2023.

b. Cimetière : Le groupe de travail s'est réuni pour l'écriture du règlement intérieur. La commission du 25 mai établira les règles relatives à l'implantation des sépultures : espacement, dimensions respect du 1m x 2m, dépassement sur domaine public, évacuation de la terre... Le document sera adressé à Monsieur Brionne pour validation avant vote et diffusion.

c. SDEM intervention courant mai

d. Fibre : 70 % de la commune devrait être équipés d'ici la fin 2023. Pose des chambres et des armoires en cours.

e. Noues : Les noues au-dessus de chez Mr Chatellier à la datinière, ont été rebouchées par Mr Emile Lair, ce qui représente une dégradation du domaine public. Un courrier recommandé lui sera adressé.

f. Poubelles/tri sélectif : A compter du 1^{er} janvier 2024, le ramassage se fera au porte-à-porte, avec ramassage 1 semaine /2 des déchets ménagers.

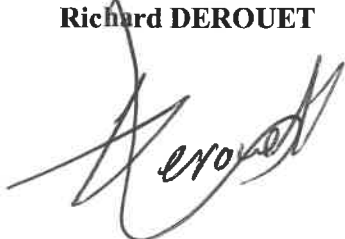
Mr le Maire a constaté un problème de tri à la Gardinière avec 7 sacs non ramassés.

g. Chenilles processionnaires : Arrêté établi en date du 14 avril 2023 prescrivant l'élimination des chenilles. Un courrier va être rédigé et adressé aux habitants pour les informer de cette décision communale.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 juin 2023 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance
Richard DEROUET



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 4 mai 2023

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	Vote
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-01	04 mai 2023	Lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche	12 mai 2023	15	15	15			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-02	04 mai 2023	Révision des tarifs applicables à la vaisselle et accessoires de la salle polyvalente	12 mai 2023	15	15	15			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-03	04 mai 2023	Subvention 2023 – Association Saint Jouvin	12 mai 2023	14	14	14			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-04	04 mai 2023	Subvention 2023 – Les Anciens Combattants	12 mai 2023	15	15	15			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-05	04 mai 2023	Subvention 2023 – Amical des chasseurs	12 mai 2023	14	14	14			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-06	04 mai 2023	Subvention 2023 – Association Bouge ta Blouette	12 mai 2023	11	11	11			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-07	04 mai 2023	Contrat de maintenance et d'assistance informatique	12 mai 2023	15	15	15			Approuvée
Commune de Bricqueville la Blouette	21500084500010	2023/05/04-08	04 mai 2023	Adhésion au comité « Les Amis de la gendarmerie »	12 mai 2023	15	15	15			Approuvée

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Richard DEROUET



Le Maire,

Rodolphe JARDIN




Acte rendu exécutoire, après dépôt en sous-préfecture, le 12/05/2023

Et affichage le 15/05/2023